

Au sommaire

- 6 **ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Sûretés / Garanties. Opposabilité d'un droit de préférence sur le prix de vente de l'immeuble : consultation au sein de la Cour de cassation
- 7 **ENTREPRISE**
Baux commerciaux. Refus de renouvellement : point de départ de la prescription de l'action en paiement de l'indemnité d'occupation
- 8 **FAMILLE - PATRIMOINE**
Rapport des dons et legs. Interprétation d'une clause de rapport successoral dérogeant au droit commun en cas d'aliénation du bien donné
- 9 **FISCAL**
Impôt sur les sociétés. Conséquences de la cession du « dernier actif immobilier » au regard du régime d'exonération d'IS des SIIC
- 10 **PROFESSION**
Responsabilité notariale. Point de départ de l'action en responsabilité contre le notaire

À LA Une

Retrait volontaire d'une société civile : fixation de la date de la perte de la qualité d'associé

Tout associé d'une société civile est autorisé à la quitter en faisant valoir son droit de retrait.

Selon la jurisprudence, dans cette hypothèse, la perte de la qualité d'associé ne peut pas être antérieure au remboursement de la valeur des droits sociaux.

Les statuts peuvent-ils prévoir une règle différente ?

Oui, décide la Cour de cassation, par un arrêt publié du 24 septembre 2026, consacrant ainsi la liberté statutaire en cas de retrait volontaire. > **LIRE P. 1**